

Vivre à

COBONNE

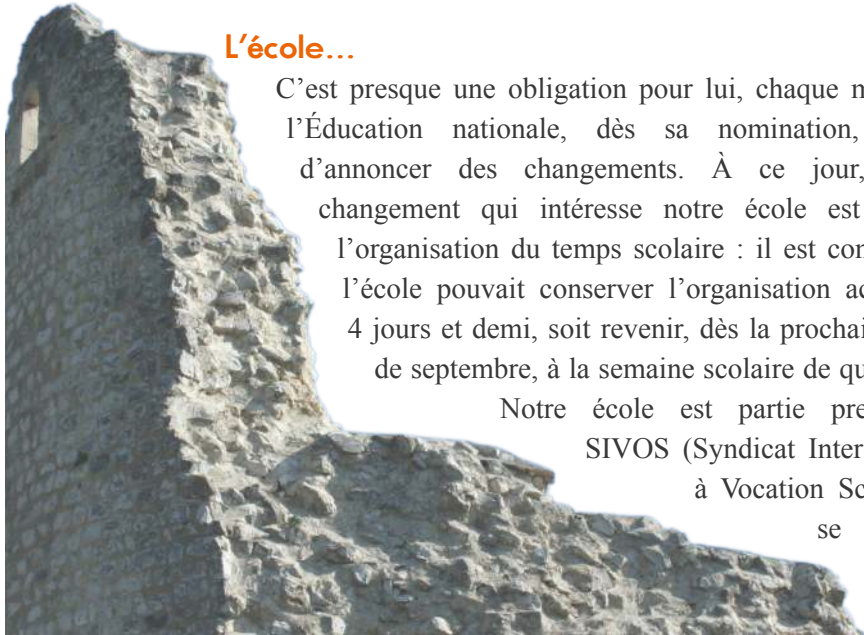
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°103 JUILLET 2017

L'élection présidentielle, puis les élections législatives ont fait apparaître les nouvelles personnalités à qui est confié le gouvernement. En septembre, les élections sénatoriales (notre commune n'est pas concernée) fermeront cette longue séquence électorale. Puissent tous ceux qui ont en charge les destinées de notre pays avoir le souci des communes et s'intéresser à leur devenir, particulièrement les communes rurales dont les habitants sont des citoyens à part entière qui doivent pouvoir avoir accès aux différents services d'intérêt général, indispensables à la vie quotidienne de chacun de nous.

L'école...

C'est presque une obligation pour lui, chaque ministre de l'Éducation nationale, dès sa nomination, se doit d'annoncer des changements. À ce jour, le seul changement qui intéresse notre école est celui de l'organisation du temps scolaire : il est confirmé que l'école pouvait conserver l'organisation actuelle sur 4 jours et demi, soit revenir, dès la prochaine rentrée de septembre, à la semaine scolaire de quatre jours.

Notre école est partie prenante du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) où se trouvent



Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales

Vie associative et culturelle p. 6
Le mot des maîtres p. 7
Informations pratiques p. 8

aussi les classes de Suze, Beaufort/Gervanne, Plan de Baix ; c'est à lui que revient la gestion de la cantine et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Le Conseil d'École de Cobonne a été unanime pour maintenir, au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'organisation actuelle du temps scolaire sur 4 jours et demi. Le SIVOS a émis le même avis.

Un souci demeure cependant : la pérennité du fonds d'amorçage qui, à raison de 50 € par enfant et par an, aide les communes à financer les activités périscolaires lesquelles ne sont plus obligatoires. Le décret est tout à fait muet sur le maintien de cette subvention dont la suppression obligerait nous-même et le SIVOS à reconsidérer, pour la rentrée de septembre 2018, notre position et, peut-être, à réorganiser sur 4 jours le temps scolaire. La décision est prise par l'académie, autorité compétente, sur avis du Maire et du Conseil de classe. S'il était décidé que le temps scolaire revienne à 4 jours, les 6 heures d'enseignement quotidien, ne laisseraient plus de place pour les activités périscolaires. Des études récentes montrent que les résultats scolaires ne sont pas affectés par la répartition du temps d'enseignement en 4 jours ou 4 jours et demi.

Un autre changement, voulu et mis en œuvre par les maîtres, va intervenir dans l'organisation de l'école. 29 élèves sont attendus à la rentrée de septembre ; ils seront répartis en deux classes qui accueilleront l'une et l'autre des élèves depuis la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Ceci afin de séparer les enfants les plus turbulents qui tendent naturellement à se retrouver, afin également de séparer les fratries, et enfin pour permettre une étroite collaboration entre les deux maîtres qui dispenseront les mêmes enseignements. L'un et l'autre ont décidé de garder leur poste en notre école.

En cette fin d'année, un élève quitte la classe de CM2 et l'école pour faire son entrée au collège ; au cours du pique-nique organisé par les parents d'élèves à l'occasion de ces derniers jours de classe, la Mairie lui a offert un « Petit Larousse illustré » qui accompagnera ses études secondaires et, avec ses maîtres, nous lui souhaitons de réussir cette prochaine scolarité qui sera un grand changement et marquera un nouveau départ.

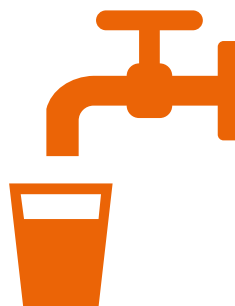


dîner qui a réuni, dans la salle communale, les parents, des élus, les enseignants. Ce fut un temps fort dans la vie de l'école.

Avis à tous les élèves et à leurs parents, la prochaine rentrée scolaire est fixée au lundi 4 septembre. Auparavant, bonnes vacances pour tous...

Travaux à venir...

Le chantier de raccordement du nouveau forage des Bourbous au réseau d'eau potable sera lancé dès que les crédits annoncés auront été alloués. Les subventions du Département et de l'État atteignant 80% du montant des travaux, la réserve parlementaire ne peut nous être attribuée. Nous remercions cependant M. Gilbert Bouchet, Sénateur, maire de Tain l'Hermitage, qui nous avait alloué une subvention de 8 000 € pour les travaux des Bourbous.



Afin de réorganiser le stationnement au Village, la remise en état de la place de la Herse est prévue et les travaux de voirie nécessaires feront l'objet d'un appel d'offres groupées avec d'autres communes « Gervanne-Sye », ceci pour bénéficier de prix moindres, comme nous avons pu en obtenir les années précédentes.

Cinéma à Cobonne...

L'Union européenne avait demandé à des communes si elles étaient intéressées par l'organisation d'une projection gratuite d'un film. Nous avons posé notre candidature, qui a été retenue. Le film proposé est celui de la réalisatrice tunisienne Leyla Bouzid et s'intitule « À peine j'ouvre les yeux ». Il sera projeté dans la salle communale le vendredi 29 septembre, à 20 h 30. La séance est gratuite. Le film qui met en images le conflit entre une mère et sa fille qui souhaite s'affranchir et se révolte contre la place que fait la société tunisienne aux femmes, donnera lieu à un débat avec la présence de Mme Michèle Rivasi, député européenne, que nous remercions pour le soutien qu'elle apporte à la réussite de cet événement.



Le PLUI et le SCOT

Les premières démarches pour la mise en place d'un PLU communal avaient été lancées en 2008, mais, il avait été abandonné de facto en 2011 et n'avait pas été repris. Dès le début de ce mandat, les élus se sont préoccupés de le continuer afin d'être en conformité avec la loi. Conseils et renseignements ont été demandés auprès des services compétents de la CCVD qui, après avoir regardé en détail, avec les élus, le travail qui avait été fait, a conseillé d'attendre la mise en place du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), prévu par la loi, et de l'intégrer, ce que de toute façon nous serions tenus de faire.

En effet, la loi ALLUR a transféré aux intercommunalités la compétence pour élaborer ce document d'urbanisme qui devient Intercommunal. Sans PLU, notre commune doit donc intégrer le PLUI (si elle avait achevé son élaboration, celui-ci aurait dû être adapté pour correspondre aux dispositions du PLUI), sauf si le Conseil municipal avait voté une délibération s'y opposant en même temps que 7 autres communes de la CCVD représentant 6 000 habitants.

Le Conseil municipal a donc pris acte que le PLU commencé en 2008 n'est plus poursuivi depuis 2011, a décidé, par délibération, de l'arrêter officiellement, et a demandé d'intégrer le PLUI de la CCVD.

Dans le même temps qu'elle va élaborer un PLUI, la CCVD met en place le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), que la loi du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national. Élaboré conjointement par les deux intercommunalités de la CCVD et de la CCCPS réunies dans un Syndicat mixte, le SCOT a vocation d'organiser les territoires et leur développement dans les vingt ans à venir et à assurer la cohérence des différentes politiques locales. Le premier but est de maîtriser le foncier et de maintenir les espaces agricoles pour que la ruralité soit préservée et que le tourisme, certes source de revenus mais intermittente par nature, soit une « activité » parmi d'autres.

D'un seul tenant et sans enclave le territoire du Scot est délimité par le périmètre formé par les deux intercommunalités. D'une superficie de 834,4 km², il regroupe 45 communes, comptant 44 566 habitants ; près de 900 exploitations agricoles y sont installées dont 160 en agriculture biologique. L'objectif du SCOT est



organiser des territoires équilibrés et solidaires, préserver et valoriser les ressources environnementales, diversifier l'habitat.

C'est un beau projet et il revient maintenant à tous les élus de le mettre en œuvre...

Le Maire de Cobonne,
José LOTHE

⌘ Congés secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 31 juillet au 15 août et du 28 août au 2 septembre. Une permanence sera assurée les mardis 1 août et 8 août.

⌘ Vie associative et culturelle

Organisé par la municipalité et par les Amis du Vieux Cobonne, le festival « Jazz au Village », le 16 juillet s'installera, pour une soirée à Cobonne. sur la pelouse du Jardin du donjon se produiront **Zaza Desiderio** et **Ewerton Oliveira**. Des concerts sont également prévus à Cliousclat le samedi 8 juillet, à Eure le samedi 15, à Grâne le 21 juillet, à Upie le 22 et le 28 à Crest. Ils sont programmés à 21 heures.



Le groupe **Barbaroque** revient à Cobonne le 29 juillet. Un nouveau programme sera à l'affiche. Belle soirée en perspective...

Amis Cobonnois et d'ailleurs, reprenez cette date : le 15 août aura lieu le traditionnel dîner, sur la place du Village, organisé par les Amis du Vieux Cobonne. N'oubliez pas de vous inscrire !

⌘ État-civil

Fils de Benoît Kielwasser et d'Oriane Barbey, Swann est né à Cobonne le 25 mai 2017. Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et formons les meilleurs vœux pour cet enfant.

Le 3 juin, Sylvain Cresp et Erin Clarke se sont mariés à Cobonne. À cette occasion, ils ont fait un don. Nous les remercions et nous leur souhaitons le plus grand bonheur.

🔗 Le mot des maîtres

L'année scolaire se termine à l'école de Cobonne, passée de classe unique à école avec deux classes, 29 élèves et trois, voire quatre enseignants.

Après le séjour à Vassieux-en-Vercors, effectué grâce aux actions des parents, financements des mairies, des Amis du Vieux Cobonne et de l'A.C.C.A. de Cobonne, les élèves et enseignants se sont embarqués pour un voyage à l'école même.

C'était en effet la suite du partenariat avec Désert numérique : pendant une semaine complète les enfants ont été des explorateurs de l'inconnu, partant à la recherche de constellations et redécouvrant l'école et l'environnement local sous un autre jour avec les artistes Sarah Plantiveau et Sarah Brown. La restitution du samedi matin a permis aux familles de découvrir tout ce travail.

Pour l'année prochaine, notre unique CM2 Damien part en 6^{ème} au collège Armorin et deux élèves arrivent en grande section de maternelle.

Allison Marshall-Atger et Michaël Cornut restent en charge des deux classes, avec Lise Bukiet qui passera un jour dans chacune.

D'ici là, bon été à tous les enfants.

📍 Informations pratiques

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site internet : www.mairiedecobonne.fr



Informations communes de la Gervannes et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

José LOTHE

Secrétaire de mairie

Sylvie MOUYON

Agent communal

François PATUREL

Numéros d'urgence

S.A.M.U. 15

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

Appel d'Urgence Européen 112

Problème d'eau 04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

Horaires d'été de la déchèterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.

Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 18h.

Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)